

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches - Archettes - Bellefontaine - Dinozé - Hadol - Jarménil  
La Baffe - Pouxoux - Raon-aux-Bois - Uriménil - Xertigny

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 22 Février 2012

### Nombre de membres

Afférents au Conseil : 36  
Présents : 34

Date de la convocation : 13/02/2012

**Présents** : M. EYMARD Philippe, Mme GEROME Nadine, M. MARTIN Miguel, M. DELOY Guy, M. MAROT Joël, M. THOMAS Michel, M. RABU Jean Louis, M. GEORGES Jean Michel, Mme MOTSCH Suzanne, Mme PILLOT Noëlle, M. COLIN Roger, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée, M. MAIRE Philippe, M. PICOCHÉ François, M. HUC André, M. PAGELOT Dominique, M. LAGARDE Daniel, M. CANADAS Stéphane, M. JEANDON Luc, M. HATIER François, M. LEROY Philippe, M. ROUSSEL Michel, M. REMY Daniel, M. NOEL Philippe, M. HUROT Michel, M. GARION Eric, Mme GRIMILLOT Patricia, Mme ARNOULD Nicole, Mme MARCOT Véronique, M. LAPOIRIE André, Mme GERARD Pierrette, M. ALEXANDRE René, M. LAVEZ Francis, M. COLIN Gérard.

### Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CUNY Marielle à Mme GEROME Nadine, M. SCHMIDT Frédéric à M. NOEL Philippe, M. CARITEAU Jean-Pierre à M. COLIN Gérard.

Le mercredi 22 février 2012 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes à ARCHES sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. REMY Daniel a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Madame le Maire de ARCHES pour son accueil.

### Objet des délibérations

1. Vologne : Avenant au groupement de commande
2. ANC : Modification des tarifs pour les forfaits d'assistance
3. Contrat de rivière : Participation 2012 et 2013
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
6. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC
7. Informations diverses
8. Date et lieu du prochain conseil

### Documents remis aux délégués :

- RAM : chiffres de janvier et février 2012
- OPAH : état d'avancement des dossiers au 21/02/2012
- Restauration de la Vologne : programme des travaux
- Documents projetés : DOB et récap CA budgets général et assainissement

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

### **1. PROGRAMME DE RESTAURATION DE LA VOLOGNE : AVENANT N°1 AU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre du projet de restauration de la rivière « la Vologne » et de ses affluents, qui implique 4 maîtres d'ouvrage, la communauté de communes de la Vôle vers les Rives de la Moselle, la communauté de communes des Monts de Vologne, la communauté de communes des Lacs et des Hauts Rupts et la communauté de communes de la Vallée de la Vologne ont constitué un groupement de commande.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet relatif au programme de restauration des berges de la Vologne et de ses affluents tel que présenté par le Président,
- **APPROUVE** le montant global estimatif de 34 250.00 € HT concernant les travaux,
- **APPROUVE** le principe de mise en enquête publique de la partie du programme relative à la C2VRM,
- **DEMANDE** la mise en enquête publique de ce dossier aux titres des procédures « Loi sur l'Eau » et « Déclaration d'Intérêt Général »,

- **AUTORISE** M. le Président à signer tout document relatif à cette enquête publique,
- **ACCEPTE** la désignation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne comme coordonnateur du groupement de commandes pour la phase travaux du programme de restauration de la Vologne et de ses affluents,
- **APPROUVE** la modification du groupement de commandes avec passage uniquement pour les travaux en marché unique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement de commandes,
- **ACCEPTE** les conditions énoncées dans ledit avenant,
- **DIT** que les fonds nécessaires seront inscrits aux budgets 2013 à 2016.

## **2. ANC : MODIFICATION DES FORFAITS**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs, des forfaits de maîtrise d'œuvre pour le suivi des études et le suivi des travaux ont été instaurés par le conseil. Les montants fixés précédemment avaient été déterminés en TTC en fonction d'un taux de TVA à 5,5%. En raison de la hausse de la TVA, le Président propose de revoir les montants des forfaits en HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la modification des montants des forfaits « assistance technique et administrative »,
- **FIXE** le forfait « assistance technique et administrative en ANC » pour la partie « étude » de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs à 50.00 € H.T,
- **FIXE** le forfait « assistance technique et administrative en ANC » pour la partie « travaux » de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs à 200.00 € H.T.

## **3. CONTRAT DE RIVIERE : CONTRIBUTION FINANCIERE 2012 ET 2013**

Le Président informe qu'il est nécessaire de continuer la démarche du contrat de rivière qui devrait se terminer en décembre 2013. Pour cela, le Président propose d'apporter une contribution financière pour 2012 et 2013.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire décide :

- **D'APPORTER**, pour une période de 2 ans (2012 et 2013), une contribution financière à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, animateur de la démarche en compensation partielle des frais engendrés par l'animation du Contrat de rivière à hauteur de 1 427,00 € par année. Le versement de cette contribution forfaitaire se fera en décembre de chaque année civile. Les fonds nécessaires seront inscrits au BP budget général de l'année concernée.
- **DONNE POUVOIR** au Président pour signer toutes les pièces administratives nécessaires se rapportant à cette contribution.

## **4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur EYMARD et Madame MARCOT présentent les comptes administratifs 2011 (budget général et budget assainissement) et l'ensemble des orientations qui seront menées en 2012 (document joint en annexe).

Interventions concernant le Budget général :

- Plateforme Bois Energie : Monsieur Miguel MARTIN demande si le choix du terrain est entériné et évoque le problème de circulation que pourraient engendrer les grumiers. Monsieur le Président explique qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet (un terrain à Pouxoux et deux à Hadol sont proposés par les communes) et que l'augmentation du trafic ne serait pas importante.
- Plateforme Bois Feuillus : Pour 2012, il est proposé uniquement une étude de faisabilité.
- Levés topographiques SIG : Monsieur Eric GARION propose de réaliser sur cette opération un groupement de commande avec les communes ou syndicat des eaux intéressés ayant des linéaires en commun.

Interventions concernant le Budget assainissement :

- Pompes de relevage à Dinozé : Monsieur François PICOCHÉ soulève le problème de dysfonctionnement trop fréquent du poste de la Roche Guérin. Avant tout remplacement de pompes il serait nécessaire d'identifier les particuliers responsables de ces dysfonctionnements.
- Aménagement du centre bourg à Uriménil : Monsieur Eric GARION travaille à diminuer la dépense et augmenter la recette sur cette opération Il est d'accord sur le principe d'une participation de la commune, mais demande toutefois à éclaircir les règles de calcul afin d'être équitable entre les communes
- STEP Pôle Moselle : Monsieur PICOCHÉ demande où en est le travail de BEREST. Monsieur MANGIN explique que l'entreprise SAFEGE effectuera, début mars, les mesures de débit pour affiner le dimensionnement des stations. Ces mesures seront également utiles pour lancer le programme d'élimination des eaux claires, (ruisseau, sources, fontaines, ...)

Madame Nadine GEROME demande si les travaux débiteront cette année. Monsieur le Président informe qu'un démarrage fin 2012 sur Arches est possible mais que le gros des travaux sera réalisé en 2013 et devraient être rapides du fait du choix du type de traitement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2012 (budget général et budget assainissement).

**5. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)**

Néant.

**6. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC**

Le Président donne la parole aux représentants la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

**7. Informations diverses**

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

**8. Dates et lieu du prochain conseil**

Le 28 mars 2012 à Archettes

La séance est levée à 22H10

La Secrétaire  
M. REMY Daniel

Le Président  
Philippe EYMARD